



AFGSU (ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE) - NIVEAU 1 - INITIAL

Secourisme

En centre de formation, En entreprise

Durée : 14 h

Objectifs pédagogiques

- Connaître les principes de la prise en charge des situations d'urgence vitale.
- Réaliser les gestes de premiers secours en situation d'urgence.
- Maîtriser les techniques de protection de soi et des autres.
- Reconnaître une situation nécessitant l'intervention des secours spécialisés et savoir les alerter.
- Utiliser un Défibrillateur Automatique Externe (DAE).

Le public

Professionnels travaillant dans les établissements sanitaires ou médico-sociaux, sans compétence médicale spécifique. Il peut s'agir de :

- Agents d'entretien,
- Secrétaires médicales,
- Personnel administratif,
- Agents de sécurité,
- Toute personne travaillant dans des établissements de santé ou médico-sociaux.

Prérequis

Travailler dans le secteur médico-social.

Déroulé du programme

Module 1 : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant

- d'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée ;
- d'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17°, 18°, 112°, 114°
- d'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
- d'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe) ;
- d'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats ;
- d'arrêter une hémorragie externe y compris par la pose d'un garrot, en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.

Module 2 : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant

- d'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats ;
- d'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrière) ;
- de transmettre un bilan synthétique (vital et circonstanciel) lors de l'alerte, et à l'équipe médicale venant en renfort ;
- en l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.

Module 3 : enseignement relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant

- de comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC) ;
- de s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice ;
- d'être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control » ;
- d'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence) ;
- d'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement ;
- connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

L'enseignement du module est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel.

Le programme est établi selon le texte de référence arrêté du 1er juillet modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

Suivi, évaluation et certifications

- Feuille d'émargement,
- Evaluation des compétences avec des mises en situation pratiques via des scénarios simulés et un QCM
- Enquête de satisfaction stagiaire et client,
- Obtention d'une attestation de formation.

AFGSU

C'EST QUOI ? L'AFGSU

(Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) est une certification qui permet d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser les gestes de secours d'urgence auprès des victimes dans des situations d'urgence. Elle est destinée aux professionnels de santé, aux étudiants dans les filières de santé, et à toute personne devant intervenir dans un cadre médical ou d'urgence.

QUI PEUT OBTENIR L'AFGSU ?

Toute personne ayant un besoin de certification pour intervenir en cas d'urgence peut obtenir l'AFGSU, à condition de remplir les prérequis suivants : Être âgé d'au moins 18 ans, Suivre une formation spécifique, Passer l'examen et réussir l'évaluation en fin de formation.

QUI ASSURE L'ÉVALUATION ?

L'évaluation de l'AFGSU est organisée par des centres de formation agréés, supervisés par des formateurs spécialisés et certifiés. L'examen final est effectué par un jury composé de formateurs qualifiés et de professionnels de la santé.

COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

L'évaluation de l'AFGSU se compose de deux épreuves :

Épreuve écrite (30 minutes) QCM de 20 à 30 questions portant sur le programme de formation.

Critères de validation : Note ? 12/20 ? Épreuve réussie. Note entre 8 et 11,99/20 ? Ajourné, possibilité de repasser l'épreuve.

Note < 8/20 ? Non obtention de la certification, nécessité de refaire la formation. Épreuve pratique (15 à 30 minutes)

Thème : Réalisation de gestes de secours (ex. : massage cardiaque, utilisation du défibrillateur, etc.) et gestion d'une situation d'urgence simulée. Le candidat doit intervenir et répondre à des questions du jury.

Évaluation : Epreuve évaluée Apte/Inapte. Remarques : L'inaptitude doit être expliquée dans la fiche individuelle d'évaluation. La session peut inclure plusieurs évaluateurs qui se répartissent les candidats pour assurer une évaluation complète et équitable.

CERTIFICATION

Le candidat sera certifié AFGSU s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est jugé apte lors de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves, quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. Lors de la première présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose de 6 mois à compter de la date de l'examen pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves réussies et devra suivre une nouvelle formation complète avant d'être réévalué.

Taux de satisfaction

99.35%

L'équipe pédagogique

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

Les sessions inter-entreprises

dates	Villes	tarif HT /pers
15 et 16 mai 2025	Orange	390
19 et 20 novembre 2025	Orange	390